



Assemblée générale

Distr. générale
30 août 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session

Point 38 de l'ordre du jour provisoire*

Question de Palestine

Les coûts économiques de l'occupation israélienne pour le peuple palestinien : pauvreté en Cisjordanie entre 2000 et 2019

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport établi par le secrétariat de la CNUCED.

* [A/76/150](#).



Rapport établi par le secrétariat de la CNUCED sur les coûts économiques de l'occupation israélienne pour le peuple palestinien : pauvreté en Cisjordanie entre 2000 et 2019

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution [75/20](#) de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a demandé à la CNUCED de continuer de lui faire rapport sur les coûts économiques qu'entraînait l'occupation israélienne pour le peuple palestinien. Le rapport s'appuie sur les conclusions du rapport publié en 2020 ([A/75/310](#)) et vient les compléter.

Le 28 septembre 2000, au lendemain de la deuxième intifada dans le Territoire palestinien occupé, Israël a resserré sa politique de bouclage et imposé des mesures plus strictes dans le territoire. Ces mesures ont non seulement eu pour effet de contracter d'un tiers l'économie régionale déjà fragile de la Cisjordanie entre 2000 et 2002, mais elles ont surtout eu un impact négatif sur tous les secteurs de l'économie pendant 20 ans.

Malgré sa forte dépendance à l'égard de l'emploi en Israël et dans ses colonies, l'économie régionale de la Cisjordanie a connu deux décennies de croissance non créatrice d'emplois, enregistrant un taux de chômage moyen de 18 % entre 1995 et 2019. N'eût été les emplois en Israël et dans ses colonies, le chômage aurait été supérieur de 16 points de pourcentage, soit l'équivalent du taux extrêmement élevé à Gaza. Le coût économique cumulé du renforcement des mesures israéliennes au cours de la période 2000-2019 est estimé à quatre fois et demie la taille de l'économie régionale de la Cisjordanie en 2019.

Le coût de l'occupation en termes de pauvreté est également considérable, les segments les plus pauvres de la population étant touchés de manière disproportionnée. Si Israël n'avait pas imposé des restrictions plus strictes après la deuxième intifada, en 2004, le taux de pauvreté en Cisjordanie aurait été de 11,7 %, soit seulement un tiers du taux observé de 35,4 %. L'analyse indique que le coût minimum réel de l'élimination de la pauvreté en Cisjordanie est passé de 73 millions de dollars (en dollars constants de 2015) en 1998 (avant la deuxième intifada) à 356 millions de dollars en 2004 et à 428 millions de dollars en 2007.

Les coûts croissants et cumulés de l'occupation ne peuvent être inversés sans d'abord mettre fin à l'occupation, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU. Toutes les restrictions à la circulation dans le Territoire palestinien occupé doivent être levées et la contiguïté de ses constituants doit être réétablie, y compris Jérusalem-Est. Les opérateurs publics et privés palestiniens devraient être autorisés à fonctionner dans la zone C, qui représente au moins 60 % de la Cisjordanie. L'ONU maintient la position qu'elle défend de longue date, à savoir que la paix durable et globale ne sera possible que dans le cadre d'une solution négociée à deux États.

I. Introduction, objectif et limites

1. Le présent rapport fait suite à quatre rapports établis précédemment par la CNUCED et présentés à l'Assemblée générale, portant sur les coûts économiques de l'occupation israélienne pour le peuple palestinien ([A/71/174](#), [A/73/201](#), [A/74/272](#) et [A/75/310](#)). Le thème du présent rapport s'appuie sur les conclusions du rapport précédent, qui mettait l'accent sur la pauvreté et les coûts économiques de l'occupation dans la bande de Gaza, et vient les compléter. Le rapport utilise les mêmes indicateurs et déploie la même approche pour évaluer les coûts correspondants en Cisjordanie au cours de la période 2000-2019. L'année 2000 a été choisie comme date de début de l'évaluation car il s'agissait de la première année suivant l'imposition par la Puissance occupante de mesures préjudiciables supplémentaires et d'une politique de bouclage plus stricte après le déclenchement de la deuxième intifada, en septembre 2000.

2. Ainsi qu'il est énoncé ci-après, au lendemain de la deuxième intifada dans le Territoire palestinien occupé, Israël a imposé un système complexe de restrictions à la circulation¹, qui a de fait transformé la Cisjordanie en un archipel isolé. Ces mesures ont paralysé l'activité économique et entraîné de profonds bouleversements et d'importantes pertes de revenus, exacerbant ainsi les faiblesses structurelles préexistantes et profondément ancrées. Elles ont entraîné des effets à long terme, notamment une croissance économique instable, des taux de chômage et de pauvreté toujours élevés et des déficits internes et externes chroniques. Tant qu'il ne sera pas mis fin à l'occupation, ces ramifications continueront à restreindre le développement économique palestinien et à alourdir le coût cumulé de l'occupation pour le peuple palestinien.

3. Le rapport donne une estimation détaillée du coût économique de la politique de bouclage et des restrictions israéliennes pour le peuple palestinien, en mettant l'accent sur les conditions socioéconomiques des ménages en Cisjordanie. Le coût économique est estimé à l'aune du potentiel de croissance économique qui aurait pu être réalisé si des mesures supplémentaires néfastes et une politique de bouclage plus stricte n'avaient pas été imposées au lendemain de la deuxième intifada. Dans le rapport, on a utilisé l'enquête sur les dépenses et la consommation des ménages et les données de recensement pour estimer les effets des politiques israéliennes sur le taux et l'écart de pauvreté au niveau des ménages, permettant ainsi une estimation du coût minimum de l'élimination de la pauvreté en Cisjordanie. La dernière section du rapport contient quelques conclusions et recommandations.

4. Il convient de souligner que les estimations figurant dans le rapport se limitent au coût économique de l'occupation résultant de l'impact direct et des conséquences à long terme des mesures restrictives supplémentaires imposées par Israël à la Cisjordanie au lendemain de la deuxième intifada au cours de la période 2000-2019. Ces estimations ne représentent donc qu'une petite partie du coût total de l'occupation israélienne de la Cisjordanie.

5. Ces estimations ne tiennent pas compte des conséquences découlant des restrictions imposées en 2020 et 2021 associées à la maladie à coronavirus (COVID-19), ni le coût économique potentiellement considérable des événements déclenchés par la menace d'expulsion des familles palestiniennes et de confiscation de leurs propriétés dans le quartier de Cheik Jarrah de Jérusalem-Est en mai 2021. Les affrontements qui ont suivi se sont étendus au reste de la Cisjordanie. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, 31 Palestiniens ont été tués, 7 516

¹ Nations Unies, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « West Bank: closure and access », avril 2005.

blessés et 798 arrêtés². La plupart des décès sont dus à l'utilisation de balles réelles par les forces de sécurité israéliennes dans le cadre de manifestations, d'affrontements ou en réponse à des attaques ou des tentatives d'attaque. Un Israélien a été tué et 137 personnes ont été blessées, dont 90 membres des forces de sécurité israéliennes (voir [S/2021/584](#)).

6. Le coût économique des récentes tensions dans le Territoire palestinien occupé risque d'être exorbitant. Il pourrait être évalué et comptabilisé et faire l'objet d'un rapport à l'Assemblée générale, à la demande de cette dernière.

II. Impact durable des restrictions en Cisjordanie

7. L'échec des négociations en vue de la conclusion d'un accord entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine lors de la conférence qui s'est tenue à Camp David au Maryland (États-Unis d'Amérique) en juillet 2000 a déclenché le deuxième soulèvement palestinien (intifida) le 28 septembre 2000. En réponse, Israël a immédiatement renforcé les restrictions déjà existantes et imposé un bouclage total du Territoire palestinien occupé. Selon le B'Tselem, le nombre de jours de bouclage a augmenté de façon spectaculaire en octobre 2000 pour atteindre 244 jours en 2001, puis a diminué à 122 en 2006 avant de retomber à 34 jours en 2007³.

8. Le 29 mars 2002, Israël a lancé l'opération Defensive Shield en Cisjordanie, qui a commencé par la réoccupation de Ramallah, suivie du reste des villes palestiniennes. Les forces de défense israéliennes ont annoncé la fin officielle de l'opération le 21 avril 2002. Toutefois, les incursions et réincursions dans les villes palestiniennes desquelles les forces de défense israéliennes s'étaient retirées ont continué même après 2002 (voir [A/ES-10/186](#)).

9. Le terme « bouclage » fait référence aux restrictions imposées par Israël à la circulation de la main-d'œuvre et des biens palestiniens à travers les frontières et à l'intérieur de la Cisjordanie et de Gaza. Israël affirme que ces restrictions sont rendues nécessaires par des raisons de sécurité. Elles prennent trois formes : a) le bouclage des frontières intérieures de la Cisjordanie et entre la Cisjordanie et Gaza, renforcé périodiquement par des couvre-feux ; b) la fermeture des frontières extérieures aux points de passage entre Israël et la Cisjordanie et entre Israël et Gaza ; c) la fermeture des frontières extérieures aux points de passage internationaux entre la Cisjordanie et la Jordanie et entre Gaza et l'Égypte⁴.

10. La fermeture des frontières extérieures signifie que les Palestiniens de Cisjordanie et de Gaza ne sont pas autorisés à entrer en Israël et à Jérusalem-Est ou à se rendre en Jordanie, ce qui contribue à les isoler du reste du monde. La fermeture des frontières intérieures empêche les Palestiniens de se déplacer entre la Cisjordanie et la bande de Gaza ou entre les centres urbains de Cisjordanie et les villages environnants⁵. Israël a également imposé aux villes et villages palestiniens des couvre-feux totaux, qui peuvent parfois durer plusieurs mois. Cette mesure a eu comme conséquence de paralyser l'activité économique, de priver de larges segments de la population de leurs revenus et d'accroître leur vulnérabilité à divers types de

² Nations Unies, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « West Bank: escalation of violence, 13 April–21 May 2021 », juin 2021.

³ B'Tselem – Centre israélien d'information pour les droits de l'homme dans les territoires occupés « Figures on comprehensive closure days », 31 mai 2021.

⁴ Banque mondiale, *Four Years – Intifada, Closures and Palestinian Economic Crisis: An Assessment* (2004).

⁵ Banque mondiale, *Fifteen Months – Intifada, Closures and Palestinian Economic Crisis: An Assessment* (2002) et Banque mondiale, *Twenty-Seven Months – Intifada, Closures and Palestinian Economic Crisis: An Assessment* (2003).

chocs. Les Palestiniens qui travaillaient en Israël ne pouvaient pas se rendre sur leur lieu de travail en raison du couvre-feu, et la demande de travailleurs salariés temporaires dans toute la Cisjordanie a diminué. De même, les travailleurs palestiniens indépendants vivant dans les zones urbaines et les camps de réfugiés ne pouvaient pas ouvrir de magasins.

11. En plus du bouclage, des couvre-feux et de la destruction d'infrastructures privées et publiques, de décembre 2000 à décembre 2002, Israël a retenu, et n'a pas transféré à l'Autorité nationale palestinienne, les recettes publiques provenant des taxes sur les importations palestiniennes (recettes de dédouanement). Cette situation a non seulement sapé la capacité de l'Autorité à planifier et à gérer ses finances et des projets de développement, mais elle a également mis à rude épreuve sa capacité à honorer ses obligations financières, en particulier à payer les salaires de la fonction publique et à couvrir les dépenses ordinaires⁶.

12. Le système complexe de restrictions à la circulation, qu'Israël a renforcé après octobre 2000, a effectivement transformé la Cisjordanie en un archipel d'îles fragmentées par des barrières physiques sous la forme de points de contrôle permanents et inopinés, de barrières métalliques, de monticules de terre et de murs, de barrages routiers et de tranchées, sans parler des couvre-feux. Les Palestiniens se sont vus restreindre ou interdire totalement l'utilisation de 41 routes couvrant plus de 700 kilomètres de voies terrestres. En 2005, 300 de ces barrières étaient toujours en place, tandis que le mur construit par Israël en Cisjordanie a créé de nouvelles contraintes physiques et économiques⁷. En 2020, on comptait 593 obstacles à la circulation en Cisjordanie, en plus de la construction de 64 % des 710 kilomètres du mur, soit plus de deux fois la longueur de la ligne verte (correspondant à la frontière de juin 1967)⁸.

A. Incidences directes des mesures imposées par Israël au lendemain de la deuxième intifada

13. Les incidences directes et les coûts des mesures restrictives supplémentaires et d'une politique de bouclage plus stricte imposées par Israël à la Cisjordanie à la suite de la deuxième intifada sont mesurées comme suit :

a) Le coût économique cumulé en termes de perte de revenus potentiels au cours de la période 2000-2004 est estimé à 6,4 milliards de dollars, soit 82 % du PIB palestinien en 1999 (voir [TD/B/52/2](#)) ;

b) La perte de capital physique est estimée à 3,5 milliards de dollars, à la suite de la destruction d'infrastructures publiques et privées et du stock de capital et de la surutilisation du capital physique subsistant, qui représente 30 % du stock de capital palestinien d'avant 2000 (ibid.) ;

c) Rien qu'en 2004, 1 399 maisons ont été détruites en Cisjordanie et à Gaza, laissant 10 683 personnes sans abri. Au cours des quatre années se terminant en août 2004, 2 370 unités de logement ont été détruites dans la bande de Gaza, et environ 22 800 personnes se sont retrouvées sans abri (ibid.) ;

⁶ *The Economic Costs of the Israeli Occupation for the Palestinian People: Cumulative Fiscal Costs* (publication des Nations Unies, 2019).

⁷ Nations Unies, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « West Bank closure and access », avril 2005.

⁸ Nations Unies, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « West Bank access restrictions », juin 2020.

d) La capacité des Palestiniens à faire des affaires dans la zone C est restreinte, bien que cette zone représente plus de 60 % de la superficie de la Cisjordanie. En 2013, la Banque mondiale a estimé que la levée des restrictions sur les activités économiques palestiniennes dans la zone C ajouterait 35 % au PIB palestinien⁹ ;

e) Les dommages globaux causés à l'économie au cours des 15 premiers mois suivant la deuxième intifada sont estimés à 2,4 milliards de dollars, les dommages physiques bruts sont estimés à 305 millions de dollars et les opportunités d'investissement perdues sont estimées à 1,2 milliard de dollars¹⁰ ;

f) Environ la moitié des ménages palestiniens ont perdu plus de 50 % de leurs revenus réguliers, et environ 16 % d'entre eux souffrent de conditions de vie précaires. On rapporte que le revenu mensuel médian dans le Territoire palestinien occupé est passé de 2 500 NSI (nouveaux shekels israéliens) (750 dollars) avant septembre 2000 à 1 500 NSI (450 dollars) à la fin de 2004¹¹.

B. Impact durable des restrictions et des bouclages

14. Les mesures restrictives supplémentaires et une politique de bouclage plus stricte imposées par Israël à la Cisjordanie au lendemain de la deuxième intifada ont aggravé les faiblesses structurelles et les facteurs de vulnérabilité préexistants et profonds de l'économie palestinienne face aux chocs extérieurs qui trouvent leur origine dans l'occupation prolongée, comme en témoignent la croissance économique instable, les taux de chômage toujours élevés et les déficits intérieurs et extérieurs chroniques¹².

15. Deux décennies après la deuxième intifada, le système complexe de restrictions et de contrôles sur l'économie palestinienne est toujours en place (voir [TD/B/65\(2\)/3](#)). La seule partie contiguë de la Cisjordanie est la zone C, mais elle demeure inaccessible aux producteurs palestiniens, même si c'est là que se trouvent les ressources naturelles de plus grande valeur, parmi lesquelles des terres fertiles, des minéraux et des pierres, ainsi que des sites touristiques (voir [TD/B/67/5](#)).

16. La vie quotidienne en Cisjordanie est entravée par les mesures prises par la Puissance occupante, qui font des victimes parmi les civils et entraînent la perte de logements et d'avoirs productifs. Par ailleurs, la construction du mur et l'installation de centaines de points de contrôle par la Puissance occupante perturbent la circulation des personnes et des biens palestiniens et entravent la production et le commerce¹³. En outre, l'incertitude du système de permis concernant l'emploi de travailleurs palestiniens dans l'économie et les colonies israéliennes a des effets délétères sur la consommation des ménages et l'ensemble de l'économie. Ces facteurs se sont

⁹ Banque mondiale, *West Bank and Gaza: Area C and the Future of the Palestinian Economy*, Report No. AUS2922 (Washington, D. C., 2013).

¹⁰ Banque mondiale, *Fifteen Months – Intifada, Closures and Palestinian Economic Crisis: An Assessment* (2002) et Banque mondiale, *Twenty-Seven Months – Intifada, Closures and Palestinian Economic Crisis: An Assessment* (2003).

¹¹ Bureau central palestinien de statistique, *Levels of Living in the Palestinian Territory: the Final Report (January 2004–January 2005)* (2005). Disponible à l'adresse « www.pcbs.gov.ps/Downloads/book1188.pdf ».

¹² *The Palestinian War-Torn Economy: Aid, Development and State Formation* (publication des Nations Unies, 2006).

¹³ Nations Unies, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « West Bank access restrictions ».

mutuellement renforcés, contribuant ainsi à accentuer les déséquilibres structurels de l'économie palestinienne¹⁴.

C. Croissance déséquilibrée, non durable et non créatrice d'emplois

17. Depuis les accords d'Oslo et la création de l'Autorité nationale palestinienne en 1994, l'économie palestinienne est passée par trois phases. Dans la première phase, de 1995 à 2000, le climat général était à l'optimisme quant à une solution concernant le statut final, les restrictions israéliennes étaient moins draconiennes, l'aide des donateurs était principalement consacrée au financement du développement et le Gouvernement palestinien était en mesure d'équilibrer plus ou moins son budget récurrent. Au cours de cette période, l'économie régionale de la Cisjordanie a enregistré une croissance annuelle de 10,7 %, le taux de chômage atteignant un niveau historiquement bas de 9,5 % en 1999, comme le montrent les figures I et II.

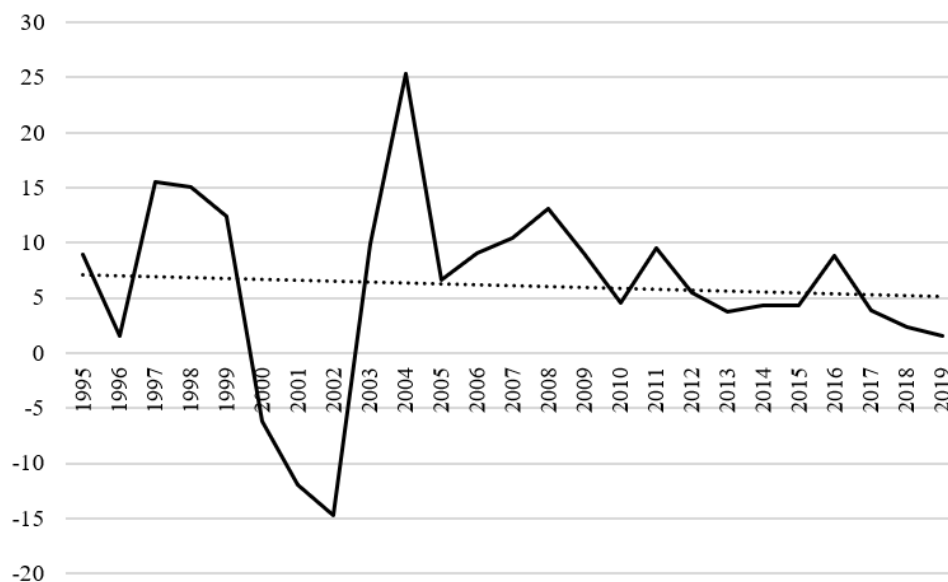
18. Au cours de la deuxième phase, de 2000 à 2006, Israël a resserré sa politique de bouclage et imposé de nouvelles restrictions en Cisjordanie, en plus de mener des opérations militaires. Dans le même temps, le PIB par habitant a chuté de 35 % en trois ans, passant de 3 146 dollars (en dollars constants de 2015) en 1999 à 2 040 dollars en 2002, tandis que le taux de chômage a triplé, passant de 9,5 % à 28,5 % (voir fig. II). Le taux de pauvreté en Cisjordanie est passé de 11,6 % en 1998 à plus de 40,7 % en 2004.

19. Au cours de la phase correspondant à la période 2007-2019, le taux de croissance annuel du PIB réel et du PIB réel par habitant en Cisjordanie était respectivement de 6,2 % et 4 %. Après 2007, les restrictions israéliennes ont été assouplies, mais elles sont restées des obstacles importants à la croissance et au développement économiques. Au cours de cette période, la croissance a été très instable, allant de 13,1 % en 2008 à 1,6 % en 2019. Cette instabilité est généralement associée à une faible capacité de création d'emplois. Pendant cette troisième phase, le taux de chômage en Cisjordanie était élevé, oscillant autour de 18 %.

¹⁴ *The Occupied Palestinian Territory: Twin Deficits or an Imposed Resource Gap ?* (publication des Nations Unies, 2017).

Figure I
Cisjordanie : croissance économique réelle

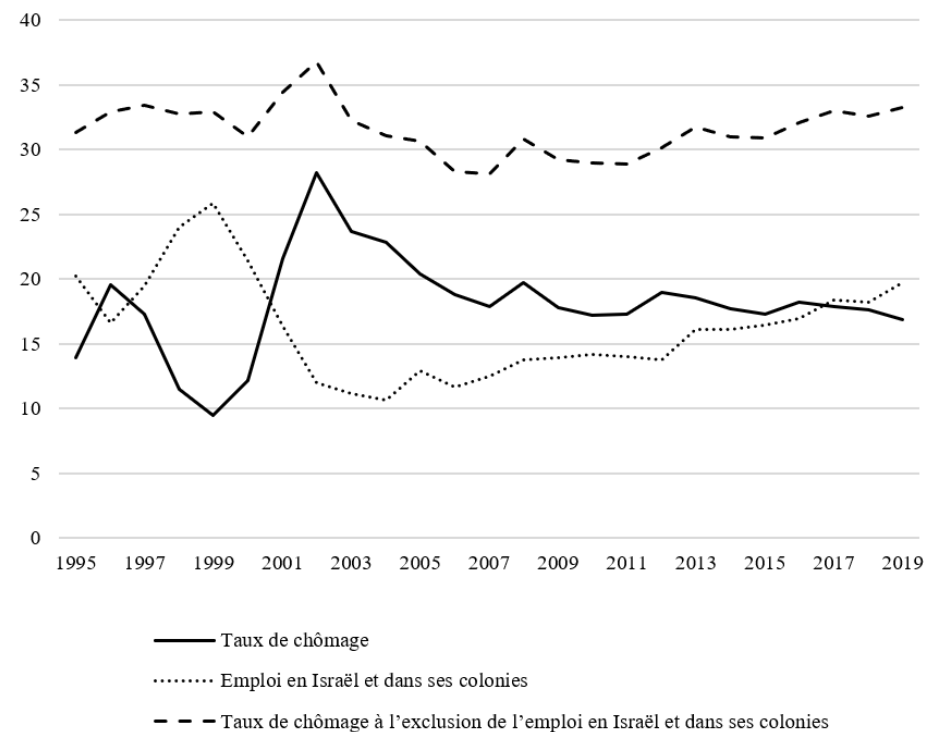
(En pourcentage)



Source : Bureau central palestinien de statistique, données comptables nationales ; calculs de la CNUCED.

Figure II
Cisjordanie : taux de chômage et part de l'emploi en Israël et dans les colonies

(En pourcentage)



Source : Bureau central palestinien de statistique, enquête sur le travail, diverses questions ; calculs de la CNUCED.

20. La faible capacité de création d'emplois de l'économie régionale sous contrainte de la Cisjordanie oblige de nombreux Palestiniens à aller chercher du travail en Israël et dans les colonies¹⁵. La figure II montre une forte corrélation négative entre la part, dans l'emploi total en Cisjordanie, des Palestiniens qui travaillent en Israël et dans les colonies israéliennes et le taux de chômage global. Ces chiffres s'expliquent notamment par le fait que l'économie régionale de la Cisjordanie dépend de l'emploi en Israël et dans ses colonies.

21. N'eût été de l'emploi en Israël et dans ses colonies, le chômage en Cisjordanie aurait été beaucoup plus élevé, à des niveaux non loin des taux extrêmement élevés à Gaza, sous blocus depuis 2007¹⁶. Le taux de chômage en Cisjordanie aurait été supérieur de 16 % en moyenne au cours de la période 1995-2019 (voir fig. II). De même, en 2019, sans les emplois en Israël et dans ses colonies, le chômage aurait pu atteindre 37 %, au lieu du taux enregistré de 17 %. Mais malgré cela, l'économie régionale de la Cisjordanie n'a pas été en mesure de réduire, ni même de stabiliser, son taux de chômage depuis 1999. En d'autres termes, la Cisjordanie a traversé deux décennies de croissance non créatrice d'emplois et de ralentissement du développement.

III. Coûts économiques de l'occupation israélienne pour la Cisjordanie (2000-2019)

22. En 2018, la Banque mondiale a estimé qu'un assouplissement de 10 % des obstacles situés sur les voies de circulation, mesure qui suffirait à améliorer l'accès aux marchés, permettrait d'augmenter la production locale de 0,6 %, et que, sans ces obstacles, le PIB par habitant serait supérieur à son niveau observé. Par ailleurs, si Israël assouplissait d'autres restrictions, la taille de l'économie palestinienne pourrait augmenter de 33 % d'ici à 2025¹⁷.

23. D'après les conclusions d'une étude effectuée par la Banque mondiale en 2013, les bouclages diminuent la rentabilité des entreprises et la demande de main-d'œuvre et, par conséquent, la probabilité d'avoir un emploi, la rémunération horaire et le nombre de jours travaillés, tandis qu'ils augmentent le nombre d'heures de travail par jour. Il est estimé dans l'étude que les points de contrôle coûtent à eux seuls à l'économie cisjordanienne au moins 6 % de son PIB et que le placement d'un point de contrôle à une minute d'une localité réduit la probabilité d'avoir un emploi de 0,41 %, le salaire horaire de 6,3 % et le nombre de jours de travail de 2,6 %¹⁸. D'après le Bureau central palestinien de statistique, les Palestiniens perdent 60 millions d'heures de travail par an (l'équivalent de 274 millions de dollars) en raison des restrictions en matière de circulation¹⁹.

24. Une estimation des coûts économiques qu'entraîne pour le peuple palestinien le resserrement de la politique de bouclage et les restrictions imposées par Israël à la

¹⁵ *The Economic Costs of the Israeli Occupation for the Palestinian*.

¹⁶ Selon le Bureau central palestinien de statistique, après l'imposition du blocus à Gaza en 2007, et au cours de la période 2007-2019, le taux de chômage moyen à Gaza était de 39,8 %, soit seulement 6 % de plus que le chômage moyen en Cisjordanie, après exclusion des emplois en Israël et dans ses colonies.

¹⁷ Roy van der Weide et autres, « Obstacles on the road to Palestinian economic growth », Policy Research Working Paper, No. 8385 (Washington, D. C., Banque mondiale, 2018).

¹⁸ Massimiliano Cali et Sami H. Miaari, « The labour market impact of mobility restrictions: evidence from the West Bank », Policy Research Working Paper, No. 6457 (Washington, D. C., Banque mondiale, 2013).

¹⁹ Applied Research Institute – Jerusalem, « Assessing the impacts of Israeli movement restrictions on the mobility of people and goods in the West Bank », 2019.

Cisjordanie, en plus des opérations militaires, à la suite de la deuxième intifada est présentée ci-après. Comme expliqué ci-dessus, la décroissance d'un tiers de l'économie régionale de la Cisjordanie au cours de la période 2000-2003 est la conséquence directe de ces mesures. Il convient toutefois de noter que la réduction de la taille de l'économie a engendré un coût à long terme qui continuera de s'accumuler tant que les restrictions se poursuivront et que la Puissance occupante empêchera la reconstruction de la base économique érodée.

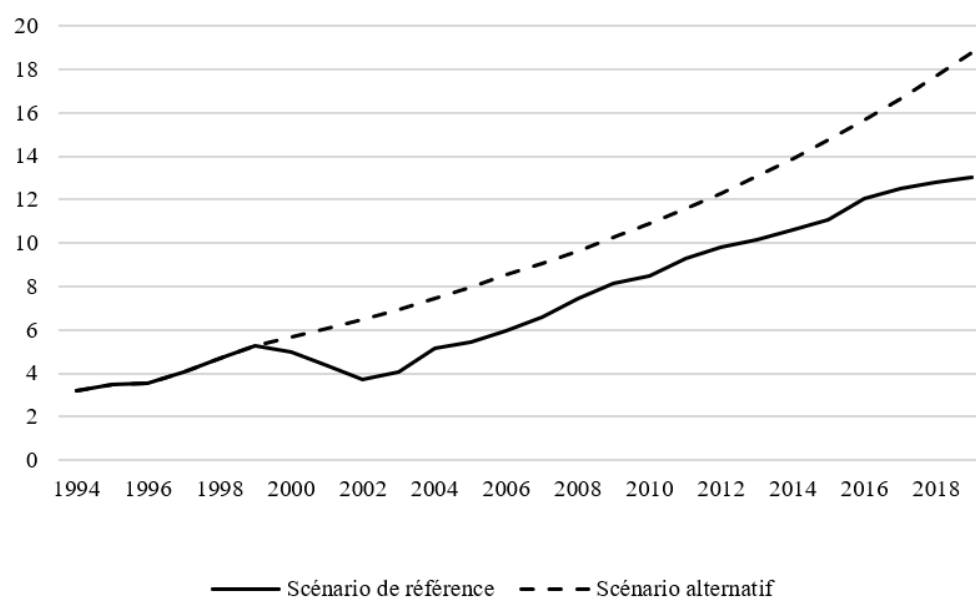
25. Le 28 septembre 2000, immédiatement après le déclenchement de la deuxième intifada, la Puissance occupante a considérablement resserré les mesures de restriction à la circulation et d'autres mesures imposées à la Cisjordanie. Il est difficile de déterminer la date à laquelle ces restrictions ont été assouplies à leur niveau d'avant l'intifada. Par conséquent, l'estimation des coûts directs à long terme des restrictions israéliennes après la deuxième intifada est fondée sur une trajectoire de croissance (scénario) hypothétique de l'économie régionale de la Cisjordanie qui suppose qu'aucune mesure de resserrement des restrictions israéliennes et de la politique de bouclage n'a été instaurée au cours de la période 2000-2006 et aucune opération militaire n'a été lancée.

26. Il convient de souligner que cet exercice n'a pas pour but de répondre à la question « Et s'il n'y avait pas d'occupation ? ». Il vise plutôt à explorer les répercussions et le coût économique de la politique de bouclage, des restrictions et des opérations militaires imposées par Israël à la suite de la deuxième intifada, en examinant ce que la situation aurait pu être si ces événements ne s'étaient pas produits.

27. Un scénario de croissance hypothétique pour la période 2000-2006 a été ébauché sur la base du taux de croissance en Cisjordanie au cours de la période précédant la deuxième intifada (1995-1999) et la période qui a suivi (2007-2019). Dans ce scénario, on suppose que la contraction de 29,5 % de l'économie régionale de la Cisjordanie projetée entre 2000 et 2003 ne s'est pas produite, non plus que la reprise de l'économie des trois années qui ont suivi. On suppose plutôt que l'économie s'est redressée au cours de la période 2000-2006 au taux annuel de 7,1 %, soit le taux de croissance annuelle moyen enregistré au cours des périodes 1995-1999 et 2007-2019.

Figure III
Cisjordanie : produit intérieur brut réel selon le scénario de référence
et le scénario alternatif

(En milliards de dollars constants de 2015)



Source : Bureau central palestinien de statistique, données comptables nationales ; calculs de la CNUCED.

Tableau 1
Cisjordanie : pertes estimées de PIB et de PIB par habitant
sur la base du scénario de référence et du scénario alternatif

Année	PIB réel (en millions de dollars constants de 2015)				PIB réel par habitant (en dollars constants de 2015)		
	Scénario de référence	Scénario alternatif	Écart	Écart en pourcentage	Scénario de référence	Scénario alternatif	Écart
2000	4 958	5 661	703	14,2	2 866	3 272	406
2001	4 366	6 064	1 698	38,9	2 456	3 411	955
2002	3 725	6 496	2 771	74,4	2 040	3 558	1 518
2003	4 091	6 958	2 868	70,1	2 181	3 710	1 529
2004	5 129	7 454	2 325	45,3	2 662	3 868	1 207
2005	5 469	7 985	2 516	46,0	2 759	4 028	1 269
2006	5 962	8 553	2 591	43,5	2 923	4 193	1 270
2007	6 588	9 086	2 499	37,9	3 139	4 329	1 191
2008	7 451	9 653	2 201	29,5	3 471	4 496	1 025
2009	8 126	10 254	2 128	26,2	3 703	4 672	970
2010	8 496	10 894	2 398	28,2	3 788	4 857	1 069
2011	9 306	11 573	2 267	24,4	4 063	5 052	990
2012	9 810	12 294	2 484	25,3	4 195	5 257	1 062
2013	10 172	13 060	2 888	28,4	4 262	5 473	1 210
2014	10 610	13 874	3 264	30,8	4 359	5 699	1 341

Année	PIB réel (en millions de dollars constants de 2015)			Écart en pourcentage	PIB réel par habitant (en dollars constants de 2015)		
	Scénario de référence	Scénario alternatif	Écart		Scénario de référence	Scénario alternatif	Écart
2015	11 072	14 739	3 667	33,1	4 461	5 938	1 477
2016	12 046	15 658	3 612	30,0	4 761	6 189	1 427
2017	12 506	16 634	4 128	33,0	4 851	6 452	1 601
2018	12 797	17 671	4 873	38,1	4 854	6 703	1 849
2019	12 999	18 772	5 773	44,4	4 823	6 964	2 142
Montant cumulé	165 679	223 333	57 654	34,8			

Source : Bureau central palestinien de statistique, données comptables nationales ; calculs de la CNUCED.

28. Les résultats présentés dans la figure III et le tableau 1 suggèrent que la perte de PIB potentiel reflétée par le scénario alternatif est significative, en ce sens que la production par habitant aurait été nettement supérieure à son niveau réel. Selon le scénario alternatif, au cours de la période 2000-2019, le PIB annuel de la Cisjordanie aurait été, en moyenne, 35 % plus élevé par rapport au scénario observé (de référence), ce qui aurait entraîné une perte cumulée du PIB réel potentiel de 57,7 milliards de dollars (en dollars constants de 2015), soit l'équivalent de quatre fois et demie le PIB de 2019 de la Cisjordanie et de trois fois et demie le PIB de 2019 du Territoire palestinien occupé.

29. N'eût été du durcissement des restrictions et de la politique de bouclage imposées par Israël et de ses opérations militaires à la suite de la deuxième intifada, on estime que le PIB par habitant de la Cisjordanie aurait été de 2 142 dollars, soit 44 % plus élevé que dans le scénario de référence en 2019 (voir tableau 1). Il est important de souligner que les chiffres susmentionnés ne sont qu'une estimation des pertes de PIB potentiel et ne comprennent pas le coût des biens endommagés et détruits par les opérations militaires israéliennes et des autres mesures.

IV. Estimation du coût de l'occupation en termes de pauvreté

30. Cette section fournit une évaluation du recul du bien-être des Palestiniens en Cisjordanie et de la détérioration de leurs conditions de vie en raison du durcissement des restrictions imposées par Israël au lendemain de la deuxième intifada. Les données d'enquête et de recensement du Bureau central palestinien de statistique ont permis d'établir une estimation de l'incidence de la pauvreté, de l'écart de pauvreté et du coût minimal de l'élimination de la pauvreté pour la période 1998-2017²⁰.

31. Pour évaluer l'impact des restrictions israéliennes, une estimation des indicateurs de pauvreté a également été réalisée en supposant que ces mesures restrictives n'avaient pas été imposées, comme dans le cas du scénario de croissance hypothétique décrit plus haut. L'analyse qui suit a appliqué une terminologie et une méthodologie identiques à celles utilisées pour l'estimation établie par la CNUCED dans son rapport de 2020 présenté à l'Assemblée générale (A/75/310).

²⁰ Une analyse plus détaillée de la pauvreté en Cisjordanie est faite dans un document technique de la CNUCED qui doit être publié prochainement, sous le titre « The economic costs of the Israeli occupation for the Palestinian people: arrested development and poverty in the West Bank ».

32. L'incidence de la pauvreté se réfère à la proportion des ménages qui vivent en dessous du seuil de pauvreté²¹. L'incidence ne tient pas compte de la gravité ou de l'ampleur de la pauvreté, qui est exprimée par le niveau à partir duquel un ménage donné tombe sous le seuil de pauvreté. L'écart de pauvreté apporte un élément de réponse en mesurant la distance en termes monétaires qui sépare chaque ménage du seuil de pauvreté. Il représente donc le pourcentage moyen du déficit des ménages par rapport au seuil de pauvreté.

33. Les deux indicateurs de pauvreté ont été mesurés pour certaines années afin d'évaluer l'impact des mesures restrictives israéliennes : a) 1998, avant la deuxième intifada ; b) 2004, pendant la deuxième intifada ; c) 2007, peu après la deuxième intifada ; d) 2017, plus d'une décennie après la deuxième intifada. Comme indiqué dans le précédent rapport (A/75/310), les indicateurs de pauvreté sont mesurés à l'aide de deux méthodes : la méthode fondée sur des enquêtes et la méthode de meilleure prévision empirique. Cette dernière améliore la précision de la mesure de la pauvreté en combinant les données tirées des enquêtes sur les dépenses et la consommation avec un large échantillon provenant des données de recensement.

A. Pauvreté en Cisjordanie²²

34. L'ensemble relativement plus petit de données d'enquête sur les ménages permet de calculer les dépenses moyennes par équivalent adulte²³ et le seuil de pauvreté de 60 % de la médiane nationale des dépenses totales des ménages par équivalent adulte²⁴ pour les années 1998, 2004, 2007 et 2017. Le problème avec ce seuil de pauvreté, en évaluant l'évolution de la pauvreté en Cisjordanie au fil du temps, réside dans le fait que le niveau de revenu médian (et donc 60 % de ce niveau médian) a systématiquement chuté à la suite de la deuxième intifada, comme le montre le tableau 2.

35. Cette méthode ne tient compte que du niveau de pauvreté par rapport à la répartition des revenus de chaque année et non de la chute précipitée du niveau de vie absolu provoquée par les mesures restrictives israéliennes. Il n'est donc pas surprenant, en utilisant cette définition, que le taux de pauvreté et l'écart de pauvreté soient restés à peu près constants. En revanche, lorsque le seuil de pauvreté de 1998 (176 dollars) a été utilisé, l'évolution de l'incidence de la pauvreté et de l'écart de pauvreté a été complètement différente, car elle reflétait correctement le fait que les mesures restrictives supplémentaires imposées au lendemain de la deuxième intifada avaient entraîné une chute drastique du niveau de vie en Cisjordanie.

²¹ Y compris l'aide en espèces et en nature fournie aux ménages par le gouvernement et les organismes non gouvernementaux.

²² La méthodologie et les définitions utilisées sont décrites en détail dans *The Economic Costs of the Israeli Occupation for the Palestinian People: the Impoverishment of Gaza under Blockade* (publication des Nations Unies, 2020).

²³ L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la Banque mondiale définissent l'expression « équivalent adulte » comme suit : $[1 + (\text{nombre d'adultes} - 1) \times 0,8 + (\text{nombre d'enfants} \times 0,5)]$. Le Bureau central palestinien de statistique utilise une définition légèrement différente, à savoir : $[(\text{nombre d'adultes} + 0,46 \times \text{nombre d'enfants}) ^ 0,89]$. L'expression « équivalent adulte » donne une image plus précise de la pauvreté que l'expression « par habitant », car elle tient compte de la structure très hétérogène des ménages, comportant un nombre d'adultes et d'enfants qui ont des besoins de consommation différents.

²⁴ Cette mesure est utilisée par l'Union européenne, l'OCDE, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Programme des Nations Unies pour le développement. Voir également https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Glossary:At-risk-of-poverty_rate.

Tableau 2
Cisjordanie : dépenses moyennes et 60 % des dépenses médianes par équivalent adulte

(En dollars constants de 2015)

<i>Année</i>	<i>Dépenses moyennes par équivalent adulte</i>	<i>Seuil de pauvreté (60 % des dépenses médianes par équivalent adulte)</i>
1998	410	176
2004	284	118
2007	335	122
2017	453	195

Source : Calculs de a CNUCED.

1. Méthode fondée sur des enquêtes

36. La méthode fondée sur des enquêtes utilise directement les données d'échantillon des enquêtes palestiniennes sur les dépenses et la consommation pour calculer le rapport entre les dépenses totales par équivalent adulte et les caractéristiques des individus, des ménages et des lieux qui ressortent de ces enquêtes. Les données d'échantillon indiquent que le pourcentage de ménages cisjordaniens vivant sous le seuil de pauvreté était de 11,6 % en 1998, de 15,2 % en 2004, de 13,5 % en 2007 et de 13,7 % en 2017. De même, l'écart de pauvreté est resté stable dans le temps, variant entre 2,8 % et 4 % au cours des années considérées.

37. Toutefois, lorsque le seuil de pauvreté a été maintenu à son niveau de 1998 (voir tableau 3), le taux de pauvreté est passé de 11,6 % en 1998 à 35,4 % en 2004, à la suite de l'introduction des restrictions au lendemain de l'intifada. Il a légèrement diminué pour atteindre 30,2 % en 2007, mais n'a retrouvé son niveau d'avant la deuxième intifada que 20 ans plus tard, en 2017. L'écart de pauvreté a quadruplé, passant de 2,8 % en 1998 à 11 % en 2004, et n'a retrouvé son niveau de 1998 qu'en 2017.

38. Le coefficient de Gini généré à partir de données d'enquête indique également que l'impact des restrictions israéliennes a été plus sévère sur les segments les plus pauvres de la population. Cela a conduit à une augmentation des inégalités après la deuxième intifada²⁵. Le coefficient de Gini est passé de 0,325 en 1998 à 0,362 en 2004, puis à 0,393 en 2007, avant de baisser à 0,336 en 2017. Il a donc fallu 20 ans pour que l'inégalité retrouve son niveau de 1998.

2. Méthode de meilleure prévision empirique

39. Pour améliorer l'efficacité de l'estimation des indicateurs de pauvreté à partir du petit échantillon de la méthode basée sur les enquêtes, la méthode de la meilleure prévision empirique combine les données d'enquête avec des données de recensement beaucoup plus détaillées²⁶. Des explications concernant la méthode de meilleure

²⁵ Le coefficient de Gini est une mesure du degré d'inégalité de la distribution des revenus dans une société donnée. C'est un nombre variant de 0 à 1, où 0 signifie l'égalité parfaite et 1 signifie l'inégalité parfaite.

²⁶ Voir Chris Elbers, Jean O. Lanjouw et Peter Lanjouw, « Micro-level estimation of poverty and inequality », *Econometrica*, vol. 71, n° 1 (janvier 2003) et Isabel Molina, J.N.K. Rao et Gauri Sankar Datta, « Small area estimation under a Fay-Herriot model with preliminary testing for the presence of random area effects », *Survey Methodology*, vol. 41, n° 1 (juin 2015).

prévision empirique et l'analyse de régression sous-jacente figurent dans l'annexe au présent rapport.

40. À l'instar de la plupart des pays, les données du recensement palestinien ne contiennent pas d'informations sur la consommation, les dépenses ou les revenus des ménages. Cependant, les enquêtes palestiniennes sur les dépenses et la consommation de 2004, 2007 et 2017 et les recensements de 2007 et 2017 permettent de compiler des données sur un ensemble relativement large de variables communes telles que le lieu (si le ménage vit en zone urbaine ou rurale ou dans un camp de réfugiés), les caractéristiques du ou de la chef du ménage (par exemple, niveau d'éducation atteint), les caractéristiques démographiques du ménage, le secteur de l'emploi, le statut d'emploi, l'accès aux services de base tels que l'accès au réseau public de distribution d'eau, les caractéristiques du logement et les biens du ménage.

Tableau 3

Cisjordanie : incidence de la pauvreté et écart de pauvreté

Année	Incidence de la pauvreté		Écart de pauvreté	
	Méthode fondée sur des enquêtes	Méthode de meilleure prévision empirique	Méthode fondée sur des enquêtes	Méthode de meilleure prévision empirique
<i>Seuil de pauvreté = 60 % du niveau médian des dépenses par équivalent adulte pour chaque année</i>				
1998	0,116		0,028	
2004	0,152	0,212	0,040	0,061
2007	0,135	0,188	0,034	0,054
2017	0,137	0,195	0,034	0,050
<i>Seuil de pauvreté de 1998</i>				
1998	0,116		0,028	
2004	0,354	0,407	0,110	0,143
2007	0,302	0,352	0,090	0,120
2017	0,103	0,153	0,025	0,037

Source : Calculs de la CNUCED.

41. Comme indiqué dans le tableau 3, l'incidence de la pauvreté et l'écart de pauvreté mesurés à l'aide de la méthode de meilleure prévision empirique sont supérieurs d'environ 6 % à leurs équivalents de la méthode fondée sur des enquêtes. L'incidence de la pauvreté mesurée à l'aide de la méthode de meilleure prévision empirique en 2004, 2007 et 2017 est estimée respectivement à 21 %, 19 % et 20 %. Parallèlement, l'écart de pauvreté en Cisjordanie mesuré à l'aide de la méthode de meilleure prévision empirique est plus élevé d'environ 2 % pour chacune de ces années que celui mesuré à l'aide de la méthode fondée sur des enquêtes.

42. Toutefois, si l'on utilise le seuil de pauvreté de 1998, soit 176 dollars, l'évolution de l'incidence de la pauvreté et de l'écart de pauvreté est complètement différente. Il apparaît clairement que le durcissement des restrictions imposées par la Puissance occupante au lendemain de l'intifada a entraîné une augmentation substantielle de la pauvreté. Comme indiqué dans la moitié inférieure du tableau 3, en maintenant le seuil de pauvreté à son niveau de 1998, le taux de pauvreté est passé de 11,6 % en 1998 à 40,7 % en 2004, et est resté à 35,2 % en 2007. Il n'a retrouvé son niveau d'avant la deuxième intifada que vingt ans plus tard, en 2017. L'écart de pauvreté a été multiplié par près de deux et demi en 2004 sur la base du seuil de pauvreté de 1998, atteignant 14,3 %, pour ne revenir à son niveau de 1998 qu'en 2017.

B. Estimation du coût des restrictions et des bouclages en Cisjordanie après la deuxième intifada

43. Le coût minimum de l'élimination de la pauvreté équivaut à l'agrégat monétaire le plus faible de transfert forfaitaire annuel nécessaire pour élever tous les ménages jusqu'au seuil de pauvreté. Ce coût est calculé comme suit :

Coût minimum de l'élimination de la pauvreté = écart de pauvreté × seuil de pauvreté × 12 mois × nombre d'équivalents adultes par ménage × nombre de ménages.

Le coût minimum réel de l'élimination de la pauvreté en dollars constants de 2015 en Cisjordanie en 1998, 2004, 2007 et 2017 a été calculé sur la base de l'écart de pauvreté estimé par la méthode de la meilleure prévision empirique (voir tableau 3), et est indiqué dans le tableau 4.

44. À la suite du renforcement de la politique de bouclage et des restrictions imposées par Israël après la deuxième intifada, le coût réel minimum annuel de l'élimination de la pauvreté en Cisjordanie a été multiplié par cinq entre 1998 et 2004, passant de 73 millions de dollars (en dollars constants de 2015) à 356 millions de dollars, pour atteindre 428 millions de dollars en 2007 (près de six fois le coût minimum de 1998). La différence entre le coût minimum de 1998 et celui des années suivantes permet de mesurer le coût des mesures israéliennes en termes de pauvreté. Comme indiqué au tableau 4, cette différence équivalait à plus de 5 % du PIB de la Cisjordanie en 2004 et 2007. Dix-sept ans après la deuxième intifada, la différence de pourcentage était de 0,7 % du PIB, reflétant ainsi les effets à long terme des mesures restrictives israéliennes.

Tableau 4

Cisjordanie : coût minimum annuel de l'élimination de la pauvreté

(En millions de dollars constants de 2015)

<i>Année</i>	<i>Coût minimum</i>	<i>Pourcentage du PIB de la Cisjordanie</i>	<i>Différence par rapport à 1998</i>	<i>Pourcentage du PIB de la Cisjordanie</i>
1998	73	1,6	—	—
2004	356	6,9	283	5,5
2007	428	6,4	355	5,3
2017	162	1,3	89	0,7

Source : Calculs de la CNUCED.

V. Incidence des coûts économiques de l'occupation sur la pauvreté en Cisjordanie

45. Cette section aborde la question de savoir quels seraient le taux de pauvreté et l'écart de pauvreté si Israël n'avait pas imposé des restrictions et une politique de bouclage plus strictes et lancé des opérations militaires à la suite de la deuxième intifada. La réponse est déterminée par une estimation des indicateurs de pauvreté associés aux taux de croissance de l'économie régionale de la Cisjordanie dans le scénario hypothétique présenté dans le tableau 1.

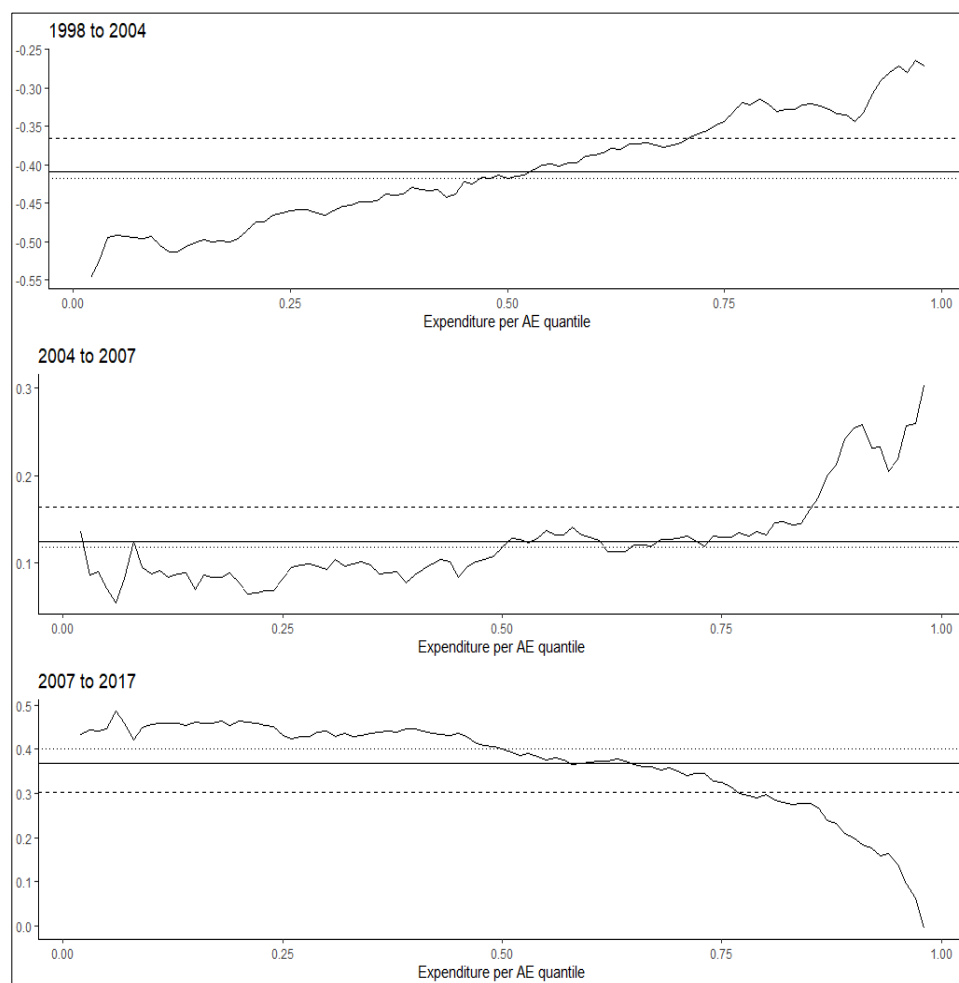
46. Pour répondre à cette question, on a utilisé la courbe d'incidence de la croissance²⁷, qui est un moyen transparent de comprendre les changements qui surviennent dans la répartition des dépenses des ménages au fil du temps. Si le taux de croissance moyen des dépenses des ménages est une donnée utile, il ne fournit aucune information sur la manière dont les différentes catégories de ménages ont bénéficié, ou non, de l'augmentation des dépenses moyennes. Si la croissance est favorable aux pauvres, une augmentation moyenne donnée des dépenses des ménages par équivalent adulte devrait profiter davantage aux ménages pauvres qu'aux ménages non pauvres. Une croissance favorable aux pauvres correspond graphiquement à une courbe d'incidence de la croissance qui se situe au-dessus du niveau moyen de croissance pour les quantiles inférieurs de la répartition des dépenses et en dessous pour les quantiles supérieurs, ce qui donne une courbe en pente descendante (voir fig. IV).

47. L'effet immédiat du renforcement de la politique de bouclage et des restrictions israéliennes imposées en Cisjordanie après la deuxième intifada s'est fait davantage sentir sur les segments les plus pauvres de la population, comme l'illustre la pente ascendante des deux premières courbes d'incidence de la croissance dans la figure 4. Ce n'est qu'après un certain assouplissement des mesures restrictives au cours de la dernière décennie que la croissance en Cisjordanie est devenue de plus en plus favorable aux pauvres (voir la courbe d'incidence de la croissance dans la partie inférieure de la figure 4).

²⁷ La courbe d'incidence de la croissance a été présentée pour la première fois dans Martin Ravallion et Shaohua Chen, « Measuring pro-poor growth », *Economics Letters*, vol. 78, n° 1 (janvier 2003).

Figure IV
Cisjordanie : courbes d'incidence de la croissance, 1998-2004, 2004-2007 et 2007-2017

(Variation en pourcentage des dépenses totales des ménages)



Source : Calculs de la CNUCED.

Note : La courbe d'incidence de la croissance fait ressortir la répartition des dépenses des ménages par équivalent adulte pour l'ensemble de la population : l'abscisse représente chaque quantile de la répartition et l'ordonnée mesure la variation en pourcentage des dépenses totales des ménages de chaque quantile sur la période considérée. La ligne horizontale continue de chacune des figures représente le taux de croissance moyen des dépenses des ménages par équivalent adulte, la ligne en pointillés la croissance moyenne et la ligne discontinue la croissance médiane. Tout quantile de la population qui a bénéficié de plus que la moyenne se trouvera au-dessus de cette ligne horizontale ; tout quantile de la population qui a bénéficié de moins que la moyenne se trouvera au-dessous de la ligne horizontale. Une croissance favorable aux pauvres correspond donc à une courbe en pente descendante.

Abréviation : AE = équivalent adulte.

48. L'incidence de la pauvreté et l'écart de pauvreté hypothétiques ont été estimés en appliquant le taux de croissance économique du scénario hypothétique (voir tableau 1), la méthode fondée sur des enquêtes et le seuil de pauvreté mensuel de 1998, soit 176 dollars par équivalent adulte (en dollars constants de 2015). Pour 2004, on a supposé que la croissance relative des dépenses de chaque ménage par équivalent

adulte suivrait celle de la courbe d'incidence de la croissance de 1998 à 2004. Pour 2017, afin de déterminer ce qui aurait pu se passer si un modèle de croissance plus favorable aux pauvres avait été retenu, on a supposé que la croissance relative des dépenses de chaque ménage par équivalent adulte suivrait la courbe d'incidence de croissance de 2007 à 2017 pendant toute la période 1998-2017.

49. Les résultats sont conformes à l'analyse précédente, c'est-à-dire que le taux de pauvreté hypothétique en 2004 aurait été de 11,7 %, contrairement au taux réel de 35,4 %. De même, l'écart de pauvreté dans le scénario hypothétique aurait été de 4,8 % au lieu du taux enregistré de 11 % (voir tableau 5). Pour 2017, le taux de pauvreté hypothétique aurait été de 6 % au lieu de 10,3 % et l'écart de pauvreté aurait légèrement augmenté pour atteindre 4,5 % au lieu de 2,5 %²⁸.

Tableau 5

Cisjordanie : incidence de la pauvreté et écart de pauvreté selon un scénario de référence et un scénario alternatif

Année	Incidence de la pauvreté		Écart de pauvreté	
	Scénario fondé sur des enquêtes (de référence)	Scénario alternatif	Scénario fondé sur des enquêtes (de référence)	Scénario alternatif
<i>Seuil de pauvreté en 1998</i>				
1998	0,116		0,028	
2004	0,354	0,117	0,110	0,048
2017	0,103	0,060	0,025	0,045

Source : Calculs de la CNUDED.

50. Il en ressort clairement que la politique de bouclage et les restrictions imposées à la suite de la deuxième intifada ont entravé l'expansion économique de la Cisjordanie et entraîné des pertes massives des moyens de subsistance des habitants, en particulier pour les ménages vivant sous le seuil de pauvreté de 1998.

VI. Conclusions et recommandations

51. Le durcissement de la politique de bouclage et des restrictions imposées par Israël en Cisjordanie après la deuxième intifada palestinienne a aggravé les faiblesses structurelles profondes de l'économie et sa vulnérabilité aux chocs internes et externes. Cela se manifeste par une croissance économique instable, des déficits budgétaires et extérieurs chroniques et des taux de chômage et de pauvreté toujours élevés. Ces mesures n'ont pas seulement eu des effets néfastes à court terme, mais plus important encore, elles ont eu des répercussions à long terme qui continuent de peser sur l'économie régionale de la Cisjordanie.

52. L'économie régionale de la Cisjordanie a connu deux décennies de croissance non créatrice d'emplois, avec un taux de chômage de 18 % en moyenne entre 1995 et 2019. N'eût été de l'emploi en Israël et dans ses colonies, le taux de chômage aurait été supérieur de 16 %, soit le même taux extrêmement élevé enregistré dans la bande de Gaza, qui est sous bouclage depuis 2007. Le coût économique cumulé du

²⁸ La légère augmentation de l'écart de pauvreté hypothétique de 2017 s'explique par le fait que la plupart des ménages pauvres qui ont franchi le seuil de pauvreté ne se situaient pas très loin derrière. Seuls ceux qui se situaient bien en deçà du seuil sont restés pauvres dans le scénario hypothétique.

renforcement des restrictions israéliennes au cours de la période 2000-2019 est estimé à 58 milliards de dollars (en dollars constants de 2015), soit l'équivalent de quatre fois et demie la taille de l'économie régionale de la Cisjordanie, ou trois fois et demie la taille de l'ensemble de l'économie du Territoire palestinien occupé en 2019.

53. En termes de pauvreté, le renforcement des restrictions israéliennes a eu de graves répercussions durables, en particulier sur les segments les plus pauvres de la population en Cisjordanie, qui ont bénéficié le moins de la reprise économique après la deuxième intifada jusqu'en 2007. Si les restrictions israéliennes n'avaient pas été renforcées après la deuxième intifada, le taux de pauvreté en Cisjordanie aurait été égal à 11,7 % en 2004 au lieu de 35,4 %, tandis que l'écart de pauvreté aurait été égal à 4,8 % au lieu de 11 %. En outre, le coût minimum réel de l'élimination de la pauvreté en Cisjordanie est passé de 73 millions de dollars (en dollars constants de 2015) en 1998 à 356 millions de dollars en 2004 et à 428 millions de dollars en 2007.

54. Les États membres souhaiteront peut-être examiner les recommandations suivantes :

a) Pour arrêter l'augmentation croissante et cumulative des coûts de l'occupation israélienne et inverser la tendance, il faut d'abord mettre fin à l'occupation, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies ;

b) En réponse à la demande énoncée au paragraphe 9 de la résolution [75/20](#) de l'Assemblée générale, il importe de créer, au sein du système des Nations Unies, un cadre systématique, global, durable et fondé sur des données factuelles pour estimer les coûts de l'occupation et en communiquer les résultats à l'Assemblée générale. La mise en place d'un tel cadre nécessitera l'obtention de ressources supplémentaires (voir [A/71/174](#), par. 2, 10 et 35 et [A/73/201](#)).

55. Israël, en tant que Puissance occupante devrait :

a) Permettre aux secteurs public et privé palestiniens de développer des activités agricoles, industrielles, commerciales et minières dans la zone C (au moins 60 % de la superficie de la Cisjordanie), qui recèle les ressources naturelles les plus précieuses, notamment des terres fertiles, des minéraux, des pierres et des sites d'attraction touristique dans le Territoire palestinien occupé ;

b) Lever toutes les restrictions à la circulation dans le Territoire palestinien occupé et rétablir la contiguïté du territoire en reconnectant Jérusalem-Est, toutes les villes et tous les villages de Cisjordanie et de la bande de Gaza entre eux. Gaza est et doit rester une partie intégrante d'un futur État palestinien dans le cadre d'une solution à deux États. L'accent doit être mis sur les mesures permettant de mettre un terme aux bouclages incapacitants de Gaza, conformément à la résolution [1860 \(2009\)](#) du Conseil de sécurité et, en dernière instance, d'assurer la reprise du processus de paix en vue de mettre fin à l'occupation et de parvenir à une solution viable prévoyant deux États ;

c) Arrêter immédiatement et complètement toutes ses activités de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, comme le demande la résolution [2334 \(2016\)](#), du Conseil de sécurité, qui réaffirme que la création par Israël de colonies de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, n'a aucun fondement en droit et constitue une violation flagrante du droit international.

56. L'État de Palestine pourrait envisager de mettre en œuvre des stratégies de croissance inclusives et favorables aux pauvres, qui ciblent ces derniers et impliquent des investissements massifs dans des secteurs à forte intensité d'emplois, afin de réduire la pauvreté et de générer suffisamment d'opportunités d'emplois décents dans

le système économique local et, par conséquent, de réduire la dépendance vis-à-vis des emplois précaires en Israël et dans ses colonies.

57. Le droit du peuple palestinien au statut d'État ne peut être remplacé par une assistance humanitaire et économique, aussi essentielle soit-elle dans l'intervalle. L'ONU continuera d'œuvrer à l'instauration d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité applicables, et notamment aux résolutions [242 \(1967\)](#), [338 \(1973\)](#), [1397 \(2002\)](#), [1515 \(2003\)](#), [1850 \(2008\)](#), [1860 \(2009\)](#) et [2334 \(2016\)](#), et aussi pour mettre fin à une occupation qui a débuté en 1967 et permettre la création d'un État de Palestine d'un seul tenant, souverain, démocratique et viable, coexistant avec Israël dans la paix et la sécurité. Les aspirations légitimes des deux peuples ne pourront être satisfaites que lorsque se sera concrétisé le projet de deux États vivant côte à côte dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle, avec Jérusalem comme capitale d'Israël et de l'État de Palestine, et que toutes les questions relatives au statut final auront été réglées définitivement à l'issue de négociations.

Annexe

Estimation fondée sur la méthode de meilleure prévision empirique

1. La méthode de meilleure prédiction empirique comporte trois étapes pour estimer l'incidence de la pauvreté et l'écart de pauvreté. La première étape consiste à utiliser les données des enquêtes sur les dépenses et la consommation pour estimer les équations de régression des dépenses des ménages par équivalent adulte sur la base des caractéristiques observables des ménages. Deuxièmement, les coefficients estimés obtenus à partir des équations de régression sont combinés aux données du recensement, pour un nombre beaucoup plus important de ménages, pour déterminer le niveau de dépenses du ménage par équivalent adulte¹. Troisièmement, les valeurs relatives au niveau des ménages sont utilisées pour recalculer l'incidence de la pauvreté et l'écart de pauvreté pour chaque année. Pour estimer la relation statistique qui lie les dépenses des ménages par équivalent adulte aux caractéristiques du ménage, celles-ci doivent être disponibles à la fois dans les données du recensement et dans celles issues de l'enquête sur les ménages.

2. Le tableau ci-après montre les résultats de la régression des dépenses logarithmiques par équivalent adulte (en dollars constants de 2015) sur l'ensemble des covariables standard, au niveau national. Afin de maximiser la comparabilité entre les indicateurs synthétiques de revenu qui seront établis à partir des données du recensement et les coefficients estimés, un ensemble de covariables communes aux trois enquêtes par sondage a été maintenu dans les régressions pour 2004, 2007 et 2017. Il existe trois exceptions, à savoir l'emploi à l'étranger en 2004, l'emploi en Israël et dans les colonies en 2004 et l'accès à l'électricité en 2017. Il ne faut pas, bien sûr, interpréter les régressions comme établissant un lien de causalité.

Résultats de la régression : déterminants des dépenses mensuelles réelles par équivalent adulte

(En dollars constants de 2015)

Variables indépendantes	Enquête palestinienne sur les dépenses et la consommation		
	2004	2007	2017
Ordonnée à l'origine	4,991 (0,157) ^a	5,442 (0,462) ^a	5,641 (0,148) ^a
Lieu (la Cisjordanie et les zones urbaines sont les catégories de référence)			
Bande de Gaza	-0,120 (0,024) ^a	-0,414 (0,045) ^a	-0,408 (0,027) ^a
Zones rurales	0,070 (0,025) ^b	-0,045 (0,044)	-0,053 (0,020) ^b
Camp	-0,012 (0,026)	-0,038 (0,052)	-0,016 (0,029)
Caractéristiques du ou de la chef de ménage			
Sexe	0,102 (0,035) ^b	0,078 (0,061)	0,036 (0,031)
Situation matrimoniale	0,072 (0,064)	-0,008 (0,130)	-0,019 (0,058)
Statut de réfugié	-0,066 (0,021) ^b	-0,064 (0,038)	-0,032 (0,019)

¹ Pour déterminer le niveau de dépenses du ménage par équivalent adulte pour 2004, les coefficients estimés obtenus à partir des équations de régression utilisant les enquêtes palestiniennes sur les dépenses et la consommation de 2004 ont été combinés aux données du recensement de 2007, qui couvrait un plus grand nombre de ménages.

<i>Variables indépendantes</i>	<i>Enquête palestinienne sur les dépenses et la consommation</i>		
	<i>2004</i>	<i>2007</i>	<i>2017</i>
Niveau d'éducation	0,066 (0,022) ^b	0,093 (0,039) ^c	0,064 (0,019) ^a
Caractéristiques démographiques du ménage			
Nombre de femmes	-0,098 (0,006) ^a	-0,105 (0,011) ^a	-0,118 (0,007) ^a
Nombre d'hommes	-0,087 (0,007) ^a	-0,077 (0,013) ^a	-0,089 (0,007) ^a
Nombre d'hommes adultes	-0,001 (0,009)	-0,002 (0,016)	0,003 (0,009)
Nombre de femmes adultes	0,003 (0,011)	0,018 (0,021)	-0,008 (0,012)
Secteur d'emploi (les services constituent la catégorie de base)			
Agriculture	-0,142 (0,031) ^a	-0,110 (0,058)	-0,067 (0,036)
Industrie	-0,039 (0,031)	0,012 (0,169)	-0,032 (0,030)
Construction	-0,079 (0,027) ^b	-0,019 (0,052)	-0,030 (0,027)
Situation professionnelle			
Nombre de membres du ménage actifs	0,044 (0,011) ^a	0,066 (0,019) ^a	0,048 (0,011) ^a
Emploi en Israël et dans les colonies		0,209 (0,058) ^a	0,166 (0,027) ^a
Emploi à l'étranger		-0,198 (0,199)	0,021 (0,127)
Emploi dans le secteur public	0,074 (0,027) ^b	-0,001 (0,048)	0,107 (0,025) ^a
Accès aux services de base			
Accès au réseau public de distribution d'eau	0,013 (0,031)	-0,134 (0,059) ^c	-0,158 (0,027) ^a
Raccordement au réseau d'égouts	0,122 (0,021) ^a	0,146 (0,041) ^a	-0,023 (0,021)
Accès à l'électricité	-0,085 (0,078)	0,027 (0,167)	
Caractéristiques du logement			
Propriété du logement	-0,201 (0,034) ^a	-0,237 (0,050) ^a	-0,053 (0,023) ^c
Nombre de pièces	0,014 (0,006) ^c	0,049 (0,016) ^b	0,039 (0,012) ^a
Nombre de chambres	0,047 (0,014) ^a	-0,049 (0,029)	-0,007 (0,017)
Gaz pour la cuisson	0,136 (0,058) ^c	-0,148 (0,112)	0,026 (0,070)
Gaz pour le chauffage	0,073 (0,023) ^b	0,031 (0,040)	-0,015 (0,021)
Logement disposant d'une cuisine	0,030 (0,103)	0,371 (0,344)	0,053 (0,115)
Logement disposant d'une salle de bain	0,077 (0,085)	0,076 (0,325)	-0,067 (0,028) ^c
Logement disposant de toilettes	-0,219 (0,107) ^c	-0,391 (0,328)	0,034 (0,020)
Avoirs du ménage			
Voiture	0,199 (0,023) ^a	0,236 (0,040) ^a	0,379 (0,020) ^a
Réfrigérateur	0,119 (0,040) ^b	0,083 (0,085)	0,098 (0,052)
Chauffe-eau	0,014 (0,021)	0,109 (0,039) ^b	0,096 (0,018) ^a

<i>Variables indépendantes</i>	<i>Enquête palestinienne sur les dépenses et la consommation</i>		
	<i>2004</i>	<i>2007</i>	<i>2017</i>
Chauffage central	0,283 (0,068) ^a	0,323 (0,128) ^c	0,072 (0,078)
Aspirateur	0,146 (0,027) ^a	0,097 (0,043) ^c	0,075 (0,020) ^a
Fourneau	0,139 (0,086)	-0,030 (0,193)	0,025 (0,030)
Lave-linge	0,079 (0,034) ^c	0,062 (0,068)	-0,057 (0,017) ^b
Bibliothèque familiale	0,129 (0,024) ^a	0,151 (0,041) ^a	0,090 (0,026) ^a
Téléviseur	0,072 (0,042)	0,082 (0,082)	0,170 (0,019) ^a
Ligne téléphonique	0,204 (0,021) ^a	0,197 (0,038) ^a	0,072 (0,019) ^a
Ordinateur	0,133 (0,022) ^a	0,155 (0,038) ^a	0,060 (0,019) ^b
Téléphone portable	0,214 (0,023) ^a	0,267 (0,051) ^a	0,191 (0,025) ^a
R2	0,495	0,515	0,535
R2 ajustée	0,489	0,498	0,530
Nombre d'observations	3 089	1 223	3 708

Source : Calculs de la CNUCED.

Note : Les erreurs types sont entre parenthèses.

Abréviation : R^2 = proportion de la variation d'une variable dépendante qui est expliquée par une variable dépendante.

^a Lorsque la valeur p est inférieure à 0,001.

^b Lorsque la valeur p est inférieure à 0,01 mais supérieure à 0,001.

^c Lorsque la valeur p est inférieure à 0,05 mais supérieure à 0,01.